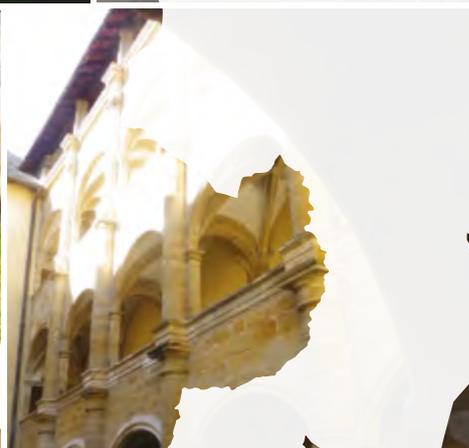




BROCHURE D'INFORMATION
Adhésion d'Assat
et de Narcastet
à La Communauté
de communes
du Pays de Nay



N° spécial juin 2017

■ ■ Pays de Nay
Communauté de communes



SOMMAIRE



- > page 3 **Le mot du président de la CCPN**
- > page 4 **Les mots des maires d'Assat et de Narcastet**
- > page 5 **Les délégués des communes**
- > page 6 **Services**
 - Petite enfance
 - Jeunesse
- > page 7
 - Piscine Nayeo
 - Lecture publique
 - Arts et enseignement artistique
- > page 8
 - Portage de repas
 - Transport à la demande « Petit Bus »
 - Habitat
- > page 9
 - Urbanisme - Droit des sols
 - Déchets
 - Eau et assainissement
- > page 10
 - Office de tourisme
 - Patrimoine
 - Vie associative
- > page 11 **Économie - Emploi**
- > page 11 **Informations sur la CCPN**

Communauté de communes du Pays de Nay
 Parc d'activités économiques Monplaisir
 64 800 Bénéjacq
 Tél. : 05 59 61 11 82 - Fax : 05 59 61 93 77 - contact@paysdenay.fr - www.paysdenay.fr
 Directeur de publication: Christian Petchat-Bacqué, président de la CCPN
 Rédaction: Communauté de communes du Pays de Nay
 Crédits photos: CCPN, DR, fotolia, DT du Pays de Nay, apic
 Design: apic 06 89 44 52 74



La Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) regroupe 29 305 habitants répartis sur 28 communes dont 2 communes des Hautes-Pyrénées : Arbéost et Ferrières. Elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2000.

La Communauté de communes est présidée par Christian Petchot-Bacqué, maire de Lagos, conseiller départemental.

LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA CCPN



Le 1^{er} janvier 2017 marque l'entrée des communes d'Assat et de Narcastet dans la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN). C'est la 2^e extension de périmètre de la Communauté de communes, après l'élargissement de son territoire aux communes de Ferrières et d'Arbéost, en 2014.

L'adhésion des communes d'Assat et de Narcastet est un aboutissement.

Il a fallu y mettre de la conviction et de la ténacité.

En 2013, le préfet et la Commission départementale de la coopération intercommunale l'avaient repoussée, en dépit de la cohérence du rattachement de ces deux communes au territoire du Pays de Nay.

Mais l'histoire des territoires et des collectivités est ainsi faite, il y a des évolutions, des aléas et des progrès.

Je tiens, à cet égard, à rendre ici hommage au travail réalisé pendant de longues années par les élus de la Communauté de communes de Gave et Coteaux pour permettre l'adhésion des deux communes.

L'arrivée des communes d'Assat et de Narcastet a été bien préparée durant ces années.

Les élus des deux communes ont siégé, depuis 2012, au sein des instances de travail de la CCPN. Ils ont ainsi pu s'en approprier le mode de fonctionnement, les actions et les projets.

Ils ont eu du mérite, en pratique, car il n'était pas toujours évident, pour eux, de participer aux réunions de deux communautés...

L'organisation et les services de la Communauté de communes du Pays de Nay sont à découvrir en détail dans cette brochure spéciale, distribuée ce printemps dans les foyers de vos deux communes.

De façon très pratique, vous y trouverez la liste des services de la CCPN ainsi que leurs coordonnées.

Vos élus sont également à votre disposition pour tout renseignement. Ils pourront vous rendre compte des projets et travaux de la Communauté.

Bienvenue donc aux communes d'Assat et de Narcastet, et bienvenue à vous au sein de notre Communauté de communes.

Cordialement vôtre,

Christian Petchot-Bacqué

Transferts de la CC Gave et Coteaux à la CC du Pays de Nay

- **Siège de la Communauté de communes de Gave et Coteaux**
- **Locaux de la crèche Libellule**
- **Déchetterie d'Assat**
- **Aire d'accueil des gens du voyage de Narcastet** (transfert en cours)
- **Zones d'activité** (transferts en cours)
- **Sentiers de randonnée**



LES MOTS DES MAIRES # d'Assat et de Narcastet



Pierre Rodriguez
Maire d'Assat

Chers amis assatois, L'aboutissement de la réforme territoriale dans le département, se traduit pour Assat, et comme nous l'avions souhaité par notre adhésion à la « Communauté de communes du Pays de Nay », la CCPN.

La Communauté de communes Gave et Coteaux n'existe donc plus. Cinq d'entre elles sont rattachées par fusion à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Notre choix a été guidé par une cohérence spatiale et territoriale, qui débouche sur un bassin de vie commun avec notre voisin immédiat, la commune de Bordes. La cohérence territoriale est réelle, autour également de projets partagés :

- un pôle aéronautique à faire évoluer,
- une thématique agricole et maraîchère au sein du SCoT,
- un projet de gare Bordes-Assat dans le cadre du contrat d'axe ferroviaire,
- l'intégration d'Assat dans le projet patrimonial du Pays de Nay en tant que Bastide.

Avec l'appui du Conseil municipal, j'ai donc souhaité intégrer une Communauté de communes à taille humaine, assise sur des compétences et des services de proximité, nécessaires à un territoire rural et péri-urbain.

Notre représentation et notre expression au sein des différentes instances de la communauté d'accueil nous paraissent mieux assurées.

De plus, comme vous allez pouvoir vous en rendre compte à la lecture de ce document d'information, nous avons déjà des équipements communs avec notre nouvelle intercommunalité : assainissement, distribution de l'eau, gestion des rivières, déchetterie, crèche.

Il y aura continuité dans les services.

Une entente a vu le jour entre les hommes, les territoires et les projets ; les villages du Pays de Nay nous ressemblent.

Je suis conscient, mes chers amis, de ce virage important pour l'avenir de notre collectivité.

Merci pour votre confiance.

Votre maire

Pierre Rodriguez



Jean Pierre Faux
Maire de Narcastet

Nous sommes enfin membres à part entière de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN). C'est l'aboutissement de la loi NOTRe, voulue par nos politiques et appliquée par le Préfet. Les obstacles n'ont pas manqué, mais notre détermination et la valeur de nos arguments ont fini par être prises en considération.

Tout a commencé en août 2011, dans le cadre du précédent projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Le Conseil municipal d'alors fait part de son souhait de rejoindre la CCPN. La commune de Narcastet est de taille comparable à celles d'autres communes du Pays de Nay et de même nature.

L'objectif est d'appartenir à une Communauté de communes à taille humaine, avec des compétences et des services de proximité... pour un même bassin de vie.

Depuis juin 2012, des élus Narcastetois siègent dans diverses commissions de la CCPN. Six mois plus tard, la commune demande le retrait de la Communauté de communes de Gave et Coteaux (CCGC), retrait refusé par la CDCI en 2013.

Un an plus tard, nous signons une convention de partenariat avec la CCPN pour la mise en valeur du pa-

trimoine et de son histoire, suivie d'une signalétique sur le terrain, complétée par une table d'orientation proche de l'église Saint Ambroise, l'aïeule des églises du Pays de Nay.

Lors des élections municipales de mars 2014, la demande d'intégration à la CCPN était clairement affichée. Peu de temps après ces échéances, les 7 communes de Gave et Coteaux préparent leur « divorce ». Cinq communes demandent de rejoindre la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, les deux autres communes, Assat et Narcastet, demandent l'intégration à la CCPN. Travail complexe mais mené à bien dans l'écoute et le respect de chacun.

Le fait d'avoir siégé plusieurs années aux diverses commissions, aux réunions du bureau des maires puis au Conseil communautaire de la CCPN, nous a permis de connaître le fonctionnement et les orientations de notre future intercommunalité et d'affirmer notre choix réfléchi et définitif.

Merci à la CCPN pour son accueil et notre intégration au côté de ces villages du Pays de Nay qui nous ressemblent.

Cordialement,

Jean-Pierre Faux

L'INFO + DÉLÉGUÉS d'ASSAT

La représentation de la commune d'Assat au Conseil communautaire de la CCPN est assurée par les trois délégués suivants :

Pierre Rodriguez : maire

Jean-Christophe Rhaut : 1^{er} adjoint

Jacques Mauhourat : 3^e adjoint

L'INFO + DÉLÉGUÉS de NARCASETET

La représentation de la commune de Narcastet au Conseil communautaire de la CCPN est assurée par les deux délégués suivants :

Jean-Pierre Faux : maire

Marie-France Arasco : 1^{er} adjoint



VOS ELUS # dans les commissions de la CCPN

ASSAT	
ÉLUS	COMMISSIONS
Claudine BOEGEAT	Environnement - Déchets Habitat
Bernard BROISAT	Communication Développement économique
Bernard DUHIEU	Communication
Guillaume GARIN	Culture, jeunesse et sports
Pascale GOURAUD	Services aux personnes Environnement - Déchets
Jacques MAUHOURAT	Environnement - Déchets Eau et assainissement Aménagement de l'espace
Roger MARQUE	Culture, jeunesse et sports Services aux personnes
Jean-Pierre PETRE-BORDENAVE	Aménagement de l'espace
Maïté PEYRE	Bâtiments Petite enfance Culture, jeunesse et sports
Jocelyne RAMONGASSIE	Tourisme
Jean-Christophe RHAUT	Eau et assainissement Finances, Administration générale Petite enfance Habitat
Pierre RODRIGUEZ	Développement économique Finances, Administration générale Tourisme
Bernard SCHOENENBERGER	Bâtiments
Christiane DEBROUX	Services aux personnes

NARCASTET	
ÉLUS	COMMISSIONS
Marie-France ARASCO	Petite enfance Services aux personnes
Cyril ARMARY	Habitat Développement économique
Arnaud BASTOUIL	Développement économique Eau et assainissement
Jean-Louis BESAURY	Aménagement de l'espace Communication Tourisme
Julie BROSSIER	Culture, jeunesse et sports
Bernard CHAUSSADE	Habitat
Jean-Christophe CORDEIRO	Tourisme Services aux personnes
Jean-Pierre FAUX	Finances, Administration générale Aménagement de l'espace
Martine GOUYGOU	Culture, jeunesse et sports
Pascal HITIER	Développement économique
Ghislaine MONTEL	Services aux personnes
Jean-Claude OURTHE	Bâtiments Eau et assainissement Environnement - Déchets
Nourine SAYAH	Communication



SERVICES # Petite enfance & Jeunesse

> Petite enfance

Le service Petite Enfance de la Communauté de communes du Pays de Nay met à la disposition des familles du territoire, un accueil diversifié comprenant 3 crèches (structures collectives multi-accueil), un Relais Assistantes Maternelles (RAM), une ludothèque et un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

CRÈCHE « ARLEQUIN »

1 rue Labarrère
64800 Arros de Nay



CRÈCHE « BRIN D'ÉVEIL »

1295 rue du Bois - 64510 Boeil-Bezing



CRÈCHE « LIBELLULE »

10 allée Saint-Exupéry - 64510 Assat



Contact crèches

Tél. : 06 0113 66 00

courriel : ccvv.coordinatrice.creches@orange.fr

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

dans les locaux du Relais Assistantes Maternelles,
16 rue du Docteur Talamon - 64800 Nay

Les mercredis de 9h30 à 11h30 (hors vacances scolaires).

Tél. : 06 0113 66 00

Courriel : ccvv.coordinatrice.creches@orange.fr

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) - LUDOTHÈQUE DES 2 GAVES

16 rue du Docteur Talamon - 64800 Nay

Contact RAM

Tél. : 05 59 92 96 93

Courriel : relai2gaves@wanadoo.fr

Contact Ludothèque

Tél. : 05 59 71 10 54

Courriel : ludotek2gaves@orange.fr

ludotek2gaves.over-blog.com



> Jeunesse

La CCPN soutient depuis plusieurs années des associations locales et des services organisant des animations pour les jeunes sur les périodes de vacances scolaires. Elle vient également de prendre une compétence Jeunesse, avec le transfert de la Maison de l'Ado de Coarraze à la CCPN.

Passeport Activités Jeunes pour les 11/17 ans

Association Évasion Pyrénéenne

14 rue des Pyrénées - 64800 Baudreix

Tél. : 05 59 61 40 44 - 07 86 95 94 72

Courriel : evasion.pyr@orange.fr

Lieu d'accueil et d'animation - Activités et séjours

Maison de l'Ado de Coarraze

1 rue Léo Lagrange - 64800 Coarraze

Contact

Tél. : 05 59 77 01 19 - 07 81 82 23 69

Courriel : maisondelado.coarraze@orange.fr

Séjours Multi Activités pour les 10-12 ans et les 13-17 ans

Association Les gais montagnards

3 rue des Pyrénées - 64800 Asson

Tél. : 06 67 50 73 65

Courriel : lesgaismontagnards@gmail.com

Facebook : www.facebook/lesgaismontagnards

La CCPN apporte également des aides aux formations BAFA-BAFD

- stages en internat : aide de 200 €

- stages en externat : aide de 150 €

Contact CCPN

Tél. : 05 59 61 11 82

Courriel : accueil@paysdenay.fr



SERVICES # Loisirs & Culture

> Piscine Nayeo

La Piscine Nayeo comprend un bassin de 25 m, un bassin ludique, un toboggan et une pataugeoire, ainsi qu'un espace détente avec jacuzzi, sauna et hammam.

Des activités d'aquabiking, d'aquagym, d'aquajogging sont proposées ainsi que des créneaux bébés nageurs, un jardin aquatique et l'organisation de fêtes et goûters d'anniversaires...



L'École de natation est accessible aux enfants à partir de 6 ans, après un test de natation pour déterminer le niveau.

Cours adultes :

Pour les adultes, sont proposées des séances de sensibilisation contre l'aquaphobie ainsi que des cours d'initiation et de perfectionnement.

Nouveau : un cours de nage avec palmes est également proposé.

Renseignements sur les heures d'ouverture, activités, tarifs et inscriptions sur le site internet de la piscine :

www.piscine-nayeo.fr et sur www.facebook.com/pg/piscine-nayeo

Piscine Nayeo

Chemin de la Montjoie - 64800 Nay

Tél. : 05 59 81 82 30

> Arts et enseignement artistique - École de Musique

La Communauté de communes apporte un soutien à l'Association École de Musique du Pays de Nay afin de l'accompagner dans le développement de ses actions et plus précisément dans l'éveil musical, la formation musicale et les pratiques instrumentales, auprès de tout public.

Les cours sont dispensés par 10 professeurs.

École de Musique du Pays de Nay

Mairie - 64800 Coarraze

Tél. : 05 59 77 01 19

www.facebook.com/ecoledemusiquedupaysdenay

Association Nayart

22 chemin de la Minoterie - 64800 Nay

Tél. : 05 59 13 91 42 / 05 47 41 21 67

Courriel : info@nayart.com

www.nayart.com



Nayart et Minoterie

La Communauté de communes soutient l'association Nayart et l'activité de l'artothèque situées à la Minoterie de Nay.

La programmation de l'association, planifiée autour d'expositions annuelles, promeut la découverte et la pratique de l'art contemporain.

L'association réalise des actions dans les domaines suivants : visites de la Minoterie, ateliers d'arts plastiques enfants et jeunes, art à l'école, art ado, art hors les murs, ateliers d'écriture...



> Lecture publique

Le réseau de lecture publique du Pays de Nay a démarré en 2013. Il regroupe 8 bibliothèques (Assat, Arros-de-Nay, Asson, Bordes, Coarraze, Lagos, Mirepeix et Nay).

La CCPN assure la coordination du réseau, l'informatisation des bibliothèques, l'acquisition des collections et l'animation culturelle du réseau.

Une carte unique permet d'emprunter dans toutes les bibliothèques du réseau.

Un portail web permettra prochainement la consultation du catalogue de l'ensemble des bibliothèques.

Le réseau de lecture publique met également en place un programme trimestriel d'animations dans les bibliothèques.

Contact CCPN

Tél. : 05 59 61 11 82

Courriel : bibliothèques@paysdenay.fr



SERVICES AUX PERSONNES & Cadre de vie

> Portage de repas

Le service de portage de repas à domicile de la CCPN concerne les personnes de plus de 60 ans, les personnes invalides, en situation de handicap et convalescentes sans limitation d'âge.

Les dossiers d'inscription sont à retirer dans les mairies ou à la CCPN.



Les repas peuvent être commandés pour tous les jours ou uniquement certains jours et pour une durée choisie.

Ils sont livrés le matin et le vendredi après-midi pour les repas du week-end.

Les repas sont conditionnés en portions individuelles dans des barquettes à conserver au réfrigérateur et à réchauffer.

Le prix du repas comprenant la livraison à domicile est de 8,70 €.

Contact CCPN

Tél.: 05 59 611182

Courriel: accueil@paysdenay.fr

> Transport à la demande « Petit Bus »

Le service de Transport à la demande est ouvert à tous. Les personnes de plus de 75 ans et les personnes à mobilité réduite (quel que soit l'âge) peuvent être prises en charge à domicile et déposées auprès des services de santé, des services publics et des commerces, à proximité des points de destination. Pour les 11-17 ans : utilisable le mercredi après-midi, le samedi matin et tous les jours pendant les vacances scolaires. Une autorisation parentale (téléchargeable sur le site www.paysdenay.fr) est nécessaire pour les 11 - 17 ans voyageant seuls.



- Le Petit Bus fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30 (sauf samedis après-midi, dimanches et jours fériés).

- Mode, jours et horaires de fonctionnement: sur réservation à effectuer auprès de la centrale de réservation des transports départementaux, la veille avant 17h.

- Organisation des arrêts:

• 135 points de prise en charge sont fixés et

signalés dans les 28 communes.

• 42 points de destination sont répartis sur les communes d'Arros-de-Nay, Assat, Asson, Baudreix, Bénéjacq, Boeil-Bezing, Bordes, Coarraze, Igon, Lestelle-Bétharram, Narcastet et Nay.

• Les points de destination desservent les principaux pôles d'intérêt locaux (centres-bourgs, marchés, offre médicale, services administratifs...) avec un rabattement vers les lignes régulières du Conseil départemental (lignes 804 et 805) et la gare SNCF de Coarraze-Nay.

- Tarification: 2 € l'aller (conforme avec la tarification du réseau départemental). Gratuit pour les enfants jusqu'à 11 ans obligatoirement accompagnés.

- Correspondance gratuite entre les lignes interurbaines et le Petit Bus.

Informations et réservations:
0800 64 24 64 (service et appel gratuits)

Contact CCPN

Tél.: 05 59 611182

Courriel: accueil@paysdenay.fr

> Habitat

Outre l'attribution d'aides financières pour la réalisation de logements communaux et sociaux, la Communauté de communes intervient, dans le cadre de son règlement Habitat, pour participer au dispositif dénommé « Programme d'Intérêt Général (PIG) Bien chez soi », mis en place par le Département en 2015.



Il permet le financement de dossiers d'aides à l'amélioration de l'habitat privé. Le groupement SOLIHA accompagne la CCPN et les particuliers pour la mise en œuvre de ce programme d'aides à l'habitat et le montage des dossiers individuels.

Les priorités d'intervention sont l'amélioration des performances énergétiques des logements, le traitement de l'habitat indigne ou très dégradé et l'adaptation des logements en faveur du maintien à domicile. Sont concernés, les propriétaires occupants et les bailleurs éligibles aux critères de l'ANAH.

SOLIHA Pyrénées Béarn Bigorre

52 boulevard Alsace Lorraine B. P 1104 - 64011 Pau CEDEX

Tél.: 05 59 14 60 60

Courriel: pyrenees.soliha.fr



SERVICES # Environnement & Urbanisme

> Urbanisme - Droit des sols

La Communauté de communes du Pays de Nay s'est dotée en 2015 d'un service d'urbanisme ayant pour mission d'assurer l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme pour les communes (certificats d'urbanisme, déclarations préalables permis de construire, d'aménager, de démolir). Le service suit également les travaux du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Nay.



L'information du public, notamment sur la nature de l'autorisation à solliciter, sur la composition du dossier, les dispositions réglementaires applicables localement (PLU...), est assurée prioritairement par les communes, qui constituent le « guichet unique », et en second lieu par le service Urbanisme-Droit des Sols de la Communauté de communes du Pays de Nay.

Contact CCPN

Tél.: 05 59 61 11 82 (après-midi)
Courriel: urbanisme@paysdenay.fr

> Eau et assainissement

La CCPN gère le service d'Assainissement non collectif (SPANC), chargé d'assurer les contrôles des nouvelles installations d'ANC et le contrôle du bon état de fonctionnement des installations d'assainissement individuel existantes.



SPANC du Pays de Nay

Tél.: 05 59 61 11 82
Courriel: spanc@paysdenay.fr

Le service d'Assainissement collectif est aujourd'hui géré par le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SEAPAN) et le sera par la CCPN à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le service Eau potable est géré par le SEAPAN. Pour la majeure partie des abonnés des communes d'Assat et de Narcastet, ils dépendent du SIEP de Jurançon (contact@siep-jurancon.fr) avec la société SUEZ comme délégataire.

SEAPAN

Maison de l'Eau et de l'Assainissement, PAE Monplaisir, 64 800 Bénéjacq
Tél.: 05 59 61 11 82
Courriel: accueil.seapan@paysdenay.fr
www.seapan.fr

> Déchets

Les missions du service Déchets sont les suivantes :



- gestion des collectes (ordures ménagères-tri sélectif-verre)
- création et gestion des déchetteries (quatre sites: Assat, Asson, Coarraze et Haut-de-Bosdarros)
- développement du compostage individuel
- mise en place d'actions de sensibilisation (animations-visites) auprès des scolaires et du grand public

Service Déchets

Tél.: 05 59 61 11 82
Courriel: contact@paysdenay.fr
facebook.com/bibpaysdenay



DEVELOPPEMENT

Mise en valeur du territoire

> Office de tourisme

L'Office de tourisme communautaire est situé à Nay et comprend une antenne saisonnière à Lestelle-Bétharram. Dédié à l'accueil et à l'information des touristes, il est également un outil pour les habitants (informations pratiques, billetterie spectacles et loisirs, boutique, événementiel, vente cartes-pêche, relais d'information pour les associations...) et pour les porteurs de projets touristiques.

Il œuvre également à la promotion touristique du territoire (accueils de presse, encarts publicitaires) et accompagne les prestataires touristiques locaux dans la promotion de leur offre.

La véloroute et le plan local de randonnées :



La CCPN a participé au financement et à l'ouverture, en 2015, du tronçon de la véloroute nationale n° 81 Bayonne-Perpignan, qui emprunte le territoire du Pays de Nay, de Narcastet à Lestelle-Bétharram, avec notamment la création d'un pont réhabilitant l'ancienne passerelle de chemin de fer de Baburet à la jonction des communes de Coarraze, Igon et Nay.

Au total, ce sont 25 km, dont 12 km en voie non motorisée, qui traversent le Pays de Nay, dans un axe

Nord Sud, et auxquels sont directement reliés les sentiers VTC et VTT du Plan local de randonnées, offrant ainsi un réseau de parcours cyclables sur le territoire.

Office de Tourisme du Pays de Nay

Place du 8 mai 1945 - 64 800 Nay

Horaires d'ouverture de septembre à juin

Lundi, mercredi et vendredi : 10h-12h ; 14h-18h

Mardi : 9h-12h ; 14h-18h

Jeudi : 10h-12h - Fermé l'après-midi à l'accueil de novembre à mars pour raison de visite des prestataires touristiques locaux

Samedi 9h-12h30 ; 13h30-17h

Fermeture le dimanche et les jours fériés

Horaires d'ouverture juillet et août

Lundi au vendredi : 9h-12h30 ; 14h-18h30

Samedi 9h-12h ; 14h-18h

Dimanche et jours fériés : 9h-13h

Tél. : 05 59 13 94 99

www.tourisme-bearn-paysdenay.com/fr

Courriel : accueil@tourisme-bearn-paysdenay.com

www.facebook.com/tourismebearnpaysdenay

> Patrimoine

La Communauté de communes a réalisé en 2011-2012 un recensement du patrimoine rural non protégé (« vernaculaire »), qui a permis de mettre en évidence l'existence d'un nombre important de sites et d'édifices présentant un caractère patrimonial et identitaire du territoire du Pays de Nay.

L'idée était de mettre en valeur le patrimoine des communes et de soutenir des initiatives privées, dans la mesure où les projets rassemblent les critères d'admissibilité requis.

Depuis 2012, au total, 15 demandes d'aides toutes thématiques confondues, ont été déposées et soumises à l'avis de la commission Culture, Jeunesse et Sports. Les dépôts de dossiers doivent être effectués avant le 15 octobre de l'année précédant la restauration.

Sur l'ensemble de ces projets, cinq ont été concrétisés : la cabane Ladebat à Boeil Bezing - le lavoir de Lagos - un four à chaux à Asson - une ancienne passerelle à Angaïs - l'électrification de la Chapelle Notre-Dame de Piétat.

Contact CCPN

Tél. : 05 59 61 11 82

Courriel : v.rosato@paysdenay.fr

Vie associative

La Communauté de communes du Pays de Nay accorde des aides financières aux projets d'organisation de manifestations ou d'événements portés par des associations déclarées et présentant un intérêt et un impact à l'échelle de tout le territoire.

Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés :

- Soit avant le 15 décembre

- Soit avant le 15 mai pour les manifestations du 2^e semestre.

Le dossier de demande de subvention peut être téléchargé sur le site internet ou retiré au siège de la Communauté de communes, à Bénégacq.

Contact CCPN

Tél. : 05 59 61 11 82

Courriel : accueil@paysdenay.fr



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INFOS SUR LA CCPN

> Économie - Emploi

La CCPN, ce sont aussi des compétences en matière de développement économique au sens large. L'économie est d'ailleurs, historiquement, avec l'aménagement de l'espace, l'une des deux compétences obligatoires des communautés.

Les communautés de communes sont donc en prise directe avec les enjeux et les projets de développement économique et d'emploi du territoire. Le spectre est large, touchant à l'industrie, à l'artisanat, à l'agriculture, au tourisme ou encore au commerce.

Au sein de la CCPN, ces dossiers sont suivis par le Service Développement économique.

La CCPN a également mis en place des partenariats d'actions et de financement avec l'Union des professionnels du Pays de Nay (UPPN) et avec les services de la Mission Locale et de Pôle emploi (lesquels déménageront à Nay en 2017).

Service Développement Économique

Contact CCPN

Tél.: 05 59 61 11 82

Courriel: f.gonnet@paysdenay.fr

Union des Professionnels du Pays de Nay (UPPN)

PAE Monplaisir

Communauté de communes

64800 Bénéjacq

Tél.: 06 72 06 05 90

www.uppn.net

Antenne Mission Locale - Pôle Emploi

PAE Monplaisir - 64800 Bénéjacq

Tél.: 05 59 13 06 90

www.lesmissionslocalesdubearn.com

>> Quelques chiffres

Nombre de réunions en 2016

- Conseil communautaire : 5
- Bureau : 9
- Commissions : 39

Budget 2017
de la CCPN

Fonctionnement
20 721 960 €

Investissement
11 194 241 €

> Les commissions

Chaque commission est animée par un vice-président de la CCPN.

Président de la CCPN
Christian Petchot-Bacqué

Commission Administration générale, Finances et RH
1^{er} vice-président
Michel Cassou
maire de Pardies-Piétat

Commission Environnement - Déchets
2^e vice-président
Jean Arribergé
maire de Haut-de-Bosdarros

Commission Développement Économique
3^e vice-président
Serge Castaignau
maire de Bordes

Commission Tourisme
4^e vice-président
Guy Chabrou
maire de Nay

Commission Aménagement de l'espace, SCot et Urbanisme
5^e vice-président
Jean Saint-Josse
maire de Coarraze

Commission Communication, Système d'information et TIC
6^e vice-président
Jean-Yves Prudhomme
maire d'Igon

Commission Service aux personnes, Action sociale et Santé
7^e vice-président
Jean-Marie Berchon
maire de Lestelle-Bétharram

Commission Petite Enfance
8^e vice-président
Thomas Paniagua
maire de Bénéjacq

Commission Culture, Jeunesse et Sports
9^e vice-président
Marc Dufau
maire de Baeil-Bezing

Commission Habitat et Cadre de vie
10^e vice-président
Stéphane Virto
maire de Mirepeix

Commission Bâtiment, Travaux et Patrimoine
11^e vice-président
Alain Lauhé
maire de Bordères

Délégué spécial
Commission Eau - Assainissement
Alain Caperet
maire de Montaut

COMPETENCES DE LA CCPN

Les compétences d'une communauté de communes se décomposent en 3 groupes: les compétences obligatoires, les compétences optionnelles et les compétences facultatives.

C'est la loi qui fixe les grandes catégories du contenu des deux premiers groupes de compétences, le 3^e groupe étant librement déterminé.

1 - Compétences OBLIGATOIRES

• Aménagement de l'espace: Schéma de Cohérence Territoriale, réserves foncières, développement ferroviaire, études transports et mobilités.

• Actions de développement économique: zones d'activités économiques, bâtiments relais, commerce, tourisme, développement aéroportuaire.

• Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

• Déchets ménagers et assimilés: collecte et traitement, déchetteries.

2 - Compétences OPTIONNELLES

• Protection et mise en valeur de l'environnement et énergie: plan climat air-énergie territorial, actions d'animation de développement forestier.

• Politique du logement et du cadre de vie: appui aux projets d'habitat d'intérêt communautaire du territoire, élaboration d'une Charte architecturale et

paysagère et d'un Plan Paysages pour le territoire, étude sur l'habitat adapté et la sédentarisation des gens du voyage.

• Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire: création et gestion d'une piscine communautaire couverte, études pour la création

d'équipements culturels communautaires.

• Action sociale d'intérêt communautaire: petite enfance, actions en faveur des jeunes et de l'emploi, portage de repas à domicile en liaison froide, service de transport à la demande, plateforme alternative d'innovation en santé, étude sur le logement et les

services en faveur des personnes âgées.

• Assainissement (contrôle, entretien et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif), étude et mise à l'enquête publique, pour le compte des communes, du zonage réglementaire de gestion des eaux pluviales.

3 - Compétences FACULTATIVES

• Réflexion et participation à un Pays.

• Culture: mise en réseau de la lecture publique, mise en place et soutien d'actions de valorisation et de restauration du patrimoine historique et industriel, adhésion au schéma départemental de l'éducation musicale et soutien à l'association d'enseignement musical à vocation intercommunale, soutien aux actions de développement des arts plastiques et contemporains.

• Jeunesse

• Octroi d'aides financières aux associations, dans le cadre du règlement communautaire d'attribution, pour des actions qui participent au développement économique, touristique et au dynamisme culturel du territoire, à la protection de l'environnement et favorisent la qualité de vie et du lien social ainsi que la création d'activités au bénéfice des habitants des communes membres.

• Mise en place et développement d'une politique locale en matière de technologie de

l'information et de la communication et de systèmes d'information géographiques (SIG), aménagement numérique du territoire.

• Instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes, dans le cadre d'un service commun.

• Création et gestion de sites à gravats.

• Possibilité d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les communes membres de l'EPCI.

Composition du Conseil communautaire

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nay est composé de 46 sièges, dont voici la répartition par commune:

Angaïs 1

Arbéost 1

Arros-de-Nay 1

Arthez-d'Asson 1

Assat 3

Asson 3

Baliros 1

Baudreix 1

Bénéjacq 3

Beuste 1

Boeil-Bezing 2

Bordères 1

Bordes 4

Bourdettes 1

Bruges-Capbis-Mifaget 1

Coarraze 3

Ferrières 1

Haut-de-Bosdarros 1

Igon 1

Lagos 1

Lestelle-Bétharram 1

Mirepeix 2

Montaut 2

Narcastet 1

Nay 5

Pardies-Piétat 1

Saint-Abit 1

Saint-Vincent 1

Informations sur la CCPN

Coordonnées de la CCPN

PAE Monplaisir
64 800 Bénéjacq

Contact CCPN

Tél.: 05 59 61 11 82

Fax: 05 59 61 93 77

Courriel: contact@paysdenay.fr

- **Site internet:** www.paysdenay.fr

- **Journal de la CCPN** « Les Infos du Pays de Nay » : parution trimestrielle, distribué dans les boîtes aux lettres

- **Rapports annuels d'activité** en ligne sur le site internet

- **Recueil des actes administratifs** (délibérations du Conseil communautaire): en ligne sur le site internet

- **Dossier nouveaux habitants** disponible dans chaque mairie.